

## COMPTE-RENDU DE SÉMINAIRE

**Date et lieu de l'intervention :** Le mercredi 12 novembre 2014 dans la salle E104 à l'ESPE d'Aix-en-Provence.

**Intervenant :** Charles Zaremba, directeur du SCPU (Service Commun des Presses Universitaires) d'Aix-Marseille Université.

**Public :**

- Marie-Emmanuelle Pereira et Véronique Rey, co-responsables du master MEEF parcours rédacteur professionnel à l'ESPE d'Aix-en-Provence.
- Les étudiants de M1 et M2 parcours rédacteur professionnel.

**Mots clefs :** édition, presses universitaires, droit à l'image, numérisation, impression.

### Table des matières

INTRODUCTION.....	1
I. LE SCPU.....	2
1. Histoire et mission du SCPU :.....	2
2. Organisation du SCPU :.....	2
3. Les presses et le numérique :.....	3
II. ... ET SES COLLECTIONS :.....	3
1. Les collections des PUAM :.....	3
2. Les collections des PUP :.....	3
3. Le droit à l'image :.....	4
III. ... DU PROCESSUS D'ÉDITION.....	4
1. Réception et acceptation du manuscrit :.....	4
2. La mise en page :.....	4
3. L'impression du livre :.....	4
IV. ... AU LIVRE FINI :.....	5
1. Promotion, diffusion et distribution :.....	5
2. La mise en vente du livre :.....	5
3. Stockage et archivage des exemplaires :.....	5
CONCLUSION.....	6

### INTRODUCTION

L'intervention de Charles Zaremba sur le Service Commun des Presses Universitaires s'est déclinée en quatre axes majeurs.

Dans un premier temps, l'intervenant a expliqué la mission du SCPU.

Puis, dans un second temps, il a présenté les collections des PUP et des PUAM.

Dans un troisième temps, Charles Zaremba a révélé les différentes étapes du processus d'édition.

Enfin, il a exposé le parcours qui attend une publication universitaire après son impression.

L'objectif de ce séminaire était d'initier les étudiants au milieu éditorial universitaire.

## I. LE SCPU...

### 1. Histoire et mission du SCPU :

Le SCPU, ou Service Commun des Presses Universitaires, est né de la fusion des Presses Universitaires de Provence et des Presses Universitaires d'Aix-Marseille. Les Presses Universitaires de Provence (PUP) sont originaires de la faculté de lettres et de sciences humaines. Elles publient surtout des ouvrages de sciences sociales mais font de rares incursions dans le domaine des sciences dures. Les Presses Universitaires d'Aix-Marseille (PUAM) sont originaires de la faculté de droit et ne publient que des documents juridiques.

Selon Charles Zaremba, les presses universitaires les plus prolifiques de France sont celles de Rennes. En effet, elles publient les travaux d'autres universités. Ces ententes ne sont pas du fait des directeurs de publication mais des présidents d'université. Les Presses Universitaires de France et les Presses Universitaires de Grenoble sont des cas à part, puisqu'elles sont des associations de droit privé. Ces dernières ont toutefois un contrat d'exclusivité avec l'Université de Grenoble.

Chaque universitaire est censé publier dans les presses de son université. Cependant, selon l'intervenant, les choses se passent souvent différemment car les auteurs choisissent les presses en fonction de leur réputation dans un champ précis de recherche. De même, celles-ci ont un contrat moral avec les chercheurs de leur faculté. Il est néanmoins bon pour leur réputation de publier des auteurs d'autres universités.

### 2. Organisation du SCPU :

L'organisation du SCPU n'est pas éditoriale mais administrative. En effet, un conseil de gestion se réunit une fois par an et décide des grandes lignes éditoriales à suivre. Toutefois, Charles Zaremba a affirmé que ce conseil était surtout influent pour les financements. Son rôle est avant tout d'assurer un auto-contrôle des presses.

L'intervenant a poursuivi en présentant l'organigramme du SCPU. Une étudiante a alors demandé ce qu'était la gestion SIFAC. Charles Zaremba a répondu qu'il s'agissait d'un logiciel de gestion comptable introduit à AMU après la fusion. Ce programme gère l'intégralité des mouvements financiers de l'université. Si le SCPU veut débloquer des fonds, il doit s'adresser à la direction des instructions financières et à l'agence comptable. Ces deux administrations sont hermétiquement closes et peuvent donner une réponse différente. Selon l'intervenant, la situation est d'autant plus complexe que les régies des PUP et des PUAM sont indépendantes par volonté politique.

Un crédit est ouvert tous les débuts d'année pour aider à la publication. Des financements viennent également de laboratoires, d'institutions publiques et de fondations privées. Les PUAM demandent parfois une participation financière aux auteurs pour la publication des thèses.

### 3. Les presses et le numérique :

Le SCPU a récemment fait développer un nouveau logiciel de gestion des stocks et de facturation : Dolibarr. Son utilisation a nécessité un inventaire complet des stocks. Selon Charles Zaremba, ce programme n'est toujours pas au point. En effet, un bug persistant fait que tout ce qui est acheté en ligne est ajouté à la valeur du stock au lieu d'en être retiré.

Actuellement, un nouveau site internet regroupant les PUP et les PUAM est en développement : DOSI. L'intervenant a affirmé que le catalogue était prêt pour la mise en ligne mais que l'agence comptable devait encore s'occuper des arrangements avec Paypal pour sécuriser les transactions.

## II. ... ET SES COLLECTIONS :

### 1. Les collections des PUAM :

Chaque laboratoire de la faculté de droit dispose de sa propre collection et la dirige. Selon Charles Zaremba, il n'y a aucune recherche esthétique dans les collections des PUAM. Les directeurs de collections sont très attachés à leurs traditions graphiques. Les ouvrages qui sortent des PUAM ne sont pas conçus pour être attrayants car ils visent un public de professionnels. Leurs couvertures sont donc moins chères que celles des PUP. L'intervenant a ensuite soulevé que les périodiques rencontraient le même problème.

### 2. Les collections des PUP :

Depuis 2011, le nombre de collections des PUP a été considérablement réduit. Ces collections sont disciplinaires et regroupent généralement les ouvrages produits par plusieurs laboratoires. Les maquettes des livres ont été rénovées depuis peu par un cabinet de graphistes externes à l'université. Chaque maquette coûte 600 euros et les PUP en ont acheté dix nouvelles.

Selon l'intervenant, les périodiques ne se vendent pas en librairie. Les presses les commercialisent donc grâce à un système d'abonnement. Certaines revues ont une version électronique qui est d'abord publiée sur le site du Cairn avant d'être mise en libre accès sur Revues.org. Charles Zaremba a noté que la publication gratuite de certaines revues n'a eu aucune incidence sur les abonnements. Les éditions papier parviennent donc à cohabiter avec le numérique.

### 3. Le droit à l'image :

Presque toutes les images qui sont utilisées comme couvertures ont été achetées. Le SCPU a donc dû demander une autorisation de reproduction et payer les droits pour les utiliser. Les PUP ont moins de collections que les PUAM mais cherchent à créer une véritable identité graphique pour chacune d'elles. Charles Zaremba a cependant fait remarquer que les presses ne pratiquaient pas la

surimpression car les maquettes ne le prévoient pas<sup>1</sup>. Par ailleurs, la surimpression est interdite sur certaines images.

### III. ... DU PROCESSUS D'ÉDITION...

#### 1. Réception et acceptation du manuscrit :

Selon l'intervenant, le processus d'édition dure de six à douze mois et débute avec la réception du manuscrit. Si celui-ci est intéressant, Charles Zaremba en parle alors avec le directeur de la collection concernée et avec un deuxième évaluateur. Ce dernier est souvent originaire d'une autre université. Les rapports d'évaluation sont ensuite communiqués à l'auteur avec d'éventuelles demandes de modifications du texte. Les raisons justifiant le refus d'un manuscrit sont toujours d'ordre scientifique.

#### 2. La mise en page :

S'il est accepté, le manuscrit est préparé pour être mis en page. Le délai peut être réduit si l'auteur a respecté au préalable la présentation générale, l'agencement des titres, la typographie et la forme de la bibliographie. La mise en page des PUP est effectuée grâce au logiciel *InDesign* ; les PUAM, pour leur part, travaillent toujours sous Word. Cette étape dure environ quatre ou cinq jours pour les documents textuels. Charles Zaremba estime toutefois que ce travail peut nécessiter un mois pour les manuscrits incluant des images, des tableaux ou des graphiques.

Une première relecture permet ensuite de changer les détails qui ont échappé à l'auteur. Les corrections sont saisies informatiquement, puis une deuxième relecture est faite. Si toute l'équipe de publication est d'accord, un « bon à tirer » est alors imprimé pour faire les dernières vérifications<sup>2</sup>.

#### 3. L'impression du livre :

Il existe deux manières d'imprimer un livre. La première est l'impression numérique et ne se fait que pour les tirages inférieurs à 300 exemplaires : le coût de base est faible mais non dégressif. La deuxième manière est l'impression analogique, qui concerne les plus gros tirages : les prix de base sont chers mais dégressifs. Les tirages des PUP et des PUAM sont en moyenne de 80 à 600 exemplaires. Véronique Rey a alors demandé s'il arrivait que les PUP impriment plus de 600 volumes. Charles Zaremba a répondu que les presses ne dépassaient jamais ce nombre au premier tirage. En revanche, si une édition est épuisée, elle peut-être réimprimée ou rééditée.

---

1 La surimpression vise à insérer le texte dans l'image de couverture.

2 Un bon à tirer est la première version papier d'un livre.

## IV. ... AU LIVRE FINI :

### 1. Promotion, diffusion et distribution :

La promotion des livres PUP commence quatre mois avant leur impression. Quatre ou cinq représentants s'assurent de leur promotion. Par ailleurs, Charles Zaremba a affirmé que le plus gros de l'action promotionnelle des PUP et des PUAM se faisait via les salons du livre. Ces salons ne représentent aucun intérêt en terme de vente. Ils permettent néanmoins de diffuser l'image des collections et de rencontrer de nouveaux partenaires.

La diffusion d'un ouvrage coûte environ 20% de son prix hors taxe. Selon l'intervenant, on ne peut pas se passer de diffuseur. Cependant, la direction des PUAM estime qu'il s'agit d'une dépense inutile vu que leurs publications sont très spécialisées.

La distribution se fait via la SODIS<sup>3</sup>. Le coût revient à 8% du prix hors taxe du livre. En cas de retour, les presses doivent payer 7% supplémentaires.

### 2. La mise en vente du livre :

La vente en librairie représente près de 90% des ventes des PUP et 60% de celles des PUAM. La marge bénéficiaire des libraires va de 30 à 38% du prix de vente du livre. Pour pouvoir vendre un ouvrage en librairie, un commerçant doit le commander directement à l'éditeur. C'est ce que font les PUAM. Les PUP préfèrent passer par un diffuseur qui s'assure lui-même de la promotion des livres auprès des libraires. Si le noté est faible, on imprime peu d'ouvrages<sup>4</sup> ; s'il est fort, on en imprime plus.

Un libraire a l'obligation légale de conserver des ouvrages pendant trois mois. Au delà, il peut les renvoyer à la SODIS. Là, l'éditeur peut récupérer ses invendus. S'il ne le fait pas, la SODIS les met au pilon. Selon Charles Zaremba, un retour est une perte monumentale pour un éditeur.

### 3. Stockage et archivage des exemplaires :

Les publications des PUP sont stockées partiellement à la SODIS et dans les locaux de l'université. Les PUAM disposent également de locaux à l'université pour leur archivage. Seuls quelques exemplaires de chaque ouvrage sont conservés dans les archives.

Tous les fichiers numériques sont sauvegardés. Depuis 2011, les contrats d'auteur comprennent une clause de numérisation. Cependant, nombre d'ouvrages parus avant cette date ne sont pas numérisables. Selon le conférencier, certains auteurs de la faculté de droit refusent la numérisation. Or, cette sauvegarde numérique permet d'alléger les stocks physiques. La numérisation se fait en accord avec le CLÉO.

---

<sup>3</sup> La SODIS (Société de Distribution) est une filiale de l'éditeur Gallimard.

<sup>4</sup> Le noté correspond au nombre d'ouvrages que le libraire s'engage à prendre.

## CONCLUSION

Au cours de ce séminaire, Charles Zaremba a donc présenté le SCPU d'Aix-Marseille Université et son fonctionnement.

Il a ensuite poursuivi en exposant les différences qui existent entre les collections des PUP et des PUAM. Il a ainsi révélé le rapport qu'entretiennent les PUP avec la question du droit à l'image.

La suite de son intervention a porté sur le processus éditorial que suit un ouvrage universitaire.

Enfin, le conférencier a détaillé les étapes qui attendent un livre fini, de sa promotion à son archivage.